



> Certification

GLOBALG.A.P.

France (Métropole et Antilles)

**Vous êtes producteur
de fruits et légumes frais,
Qualisud vous propose ses services :**

- Diagnostic préalable et plan d'action
- Certification, Qualisud membre de GLOBALGAP est accrédité pour ce dispositif
- Publication de votre statut à vos clients : via la base de données GLOBALGAP

• **QUALISUD, c'est la garantie :**

- d'une expérience avérée de la certification en filière fruits et légumes
- de compétences terrain fortes
- d'une équipe présente sur tout le territoire
- de la possibilité de couplage des audits GGAP avec d'autres démarches (contrôles MDD, charte protection intégrée, protocole Albert Heijn, Agriculture Biologique, etc)

*Ils ont choisi Qualisud :
Rougeline, Maïsadour,
Perlim, Limdor, Terané, o,
Produits du soleil...*

**Les producteurs
des Antilles aussi**

BANA G.A.P

Appliqué à la filière banane
de Guadeloupe et de Martinique,
ce référentiel, détenu par l'IT2
(Institut Technique Tropical)
est reconnu équivalent
à GLOBALGAP



QUALISUD

Vos contacts :

Bruno FERRIÈRE / Cécile PUEL

Qualisud - BP 82256

31322 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Tél : 05 62 88 13 90 - Fax : 05 62 88 13 91

Mail : contact@qualisud.fr - www.qualisud.fr

QUALISUD - Organisme de certification, inspection
et audit France et Antilles

SIÈGE SOCIAL :

2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

N° Siren : 315002915 / Code APE : 9412Z

N° TVA Intracommunautaire : 31 315 002 915

SYSTÈME RAISONNÉ DE CULTURE

Le référentiel GLOBALGAP a pour objectif de réduire au minimum les impacts nocifs des activités agricoles sur l'environnement, en diminuant l'utilisation des intrants chimiques et en garantissant une approche responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Avec son système de navigation clair et facile, <http://www.globalgap.org> contient des informations complètes sur le référentiel GLOBALGAP, ainsi que sur ses modules et applications.

Le processus de certification GLOBALG.A.P.

Avant la certification

- Votre interlocuteur est disponible pour répondre à toutes vos questions au 05 62 88 13 90
- Compléter le questionnaire approprié disponible sur le site internet de QUALISUD ou sur simple demande au N° ci-dessus.
- QUALISUD étudie votre demande et vous adresse un devis accompagné d'un guide d'accès à la certification, du formulaire de demande de certification et du contrat.

Engagement dans le processus

- Le formulaire de demande de certification et le contrat, signés par vos soins sont retournés à QUALISUD (Cécile PUEL BP 82256 - Maison de la Coopération Agricole - 31 320 AUZEVILLE TOLOSANE - cecile.puel@qualisud.fr).
- QUALISUD enregistre votre demande auprès de GLOBALGAP qui vous attribue un numéro de client unique (G.G.N.).

Audit initial

- QUALISUD missionne un de ses auditeurs qui prendra rendez-vous avec vous.
- L'inspection initiale, en général une demi-journée, est programmée en période de récolte et/ou de conditionnement (le cas échéant).
- Elle se conclut par la remise d'un rapport synthétique cosigné.
- Vous disposez d'un délai de 3 mois pour remédier à tout situation ne permettant pas l'obtention du certificat GLOBALGAP.

Certification

- Certificat délivré par le comité de certification.
QUALISUD vous adresse votre certificat et le rend public par enregistrement sur la base de données GLOBALGAP, vos clients peuvent ainsi consulter votre statut en permanence sur <https://database.globalgap.org/>

Renouvellement du certificat

Chaque année, une inspection de renouvellement est effectuée afin de renouveler votre certificat, valable 1 an.